



17 janvier 2020

RÉUTILISATION SUR SITE DES TERRES DE DEBLAIS PAR TRAITEMENT À LA CHAUX

Avec le réaménagement de six stations existantes, la création de 15 nouvelles et de 7,7 kilomètres de tracé, le T1 promet à terme de nombreuses améliorations pour le quotidien des habitants de Bobigny, Noisy-le-Sec, Romainville, Montreuil, Rosny-sous-Bois et Fontenay-sous-Bois.

→ Le chantier du futur tramway se préoccupe du développement durable

La transformation de l'A186

Les travaux de terrassement ont commencé sur l'A186 à Romainville et à Montreuil depuis mi 2019 et visent à déconstruire l'ancienne autoroute, véritable coupure urbaine.

La réutilisation sur place des déblais pour créer le support de la nouvelle voirie, en limitant l'évacuation des matériaux réduit la pollution et la consommation d'énergie liée aux transports. Elle évite aussi l'extraction de granulats qui sont des ressources naturelles non renouvelables. Elle est donc bénéfique pour l'environnement.

Dans notre cas, la médiocrité des sols de l'ancienne A186 et leur teneur élevée en argile nécessitent un traitement à la chaux pour être réutilisable sur place. Ce traitement est une technique connue de longue date qui permet de rendre un sol, dont les caractéristiques ne sont pas adéquates, apte à supporter une chaussée, une plateforme de tramway ou tout simplement le passage d'engins de travaux. Ce traitement vise également à le rendre résistant aux aléas climatiques auxquels il peut être soumis.

Pour tout savoir sur le projet et nous contacter
t1bobigny-valdefontenay.fr

La chaux, un produit naturel

La chaux hydraulique de couleur blanche est obtenue par la cuisson entre 1050 et 1250°C de calcaires dont la teneur en argile est de 15 à 20%.

La méthodologie

La chaux est répandue à un dosage de l'ordre de 1,5 % puis immédiatement malaxée avec les terres en place. La chaux consomme alors l'eau présente dans le sol, en produisant de l'énergie sous forme de chaleur se dégageant par évaporation.

Afin d'éviter les poussières lors de l'épandage de la chaux, il a été demandé à l'entreprise d'utiliser une chaux à très faible taux d'émission de poussière selon la norme NF P 94-103 d'août 2015. De plus, l'épandeur sera équipée d'un capotage arrière intégrant une bavette souple jusqu'au sol.

Enfin, un laborantin sur place vérifiera régulièrement la bonne utilisation du produit.

Le traitement est prévu sur la zone de remblai se situant entre l'A3 et la rue du Docteur Calmette.

L'équipe projet T1

→ Tout au long du projet, des flashes infos vous annonceront les travaux à venir dans votre quartier